






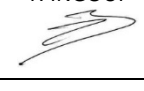




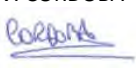


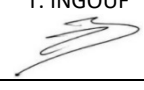

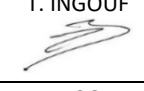

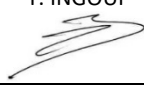
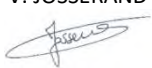



## DOSSIER DE RECERTIFICATION DES AGENTS NIVEAU 3

Révision	Objet	Rédacteur Visa	Approbateur Visa	Date approbation	Date application
01	Création	V. BONNIVARD 	T. INGOUF 	20.01.2015	01.02.2015
02	Modification page 5 et ajout pages 9 et 13	V. BONNIVARD 	T. INGOUF 	17.02.2015	18.02.2015
03	Modification identification et remplacement CDC PG 001 par CER-PR-011	V. BONNIVARD 	T. INGOUF 	26.02.2016	01.03.2016
04	Précision concernant les dossiers en retard et modification du code de déontologie pour les agents de CND	V. BONNIVARD 	T. INGOUF 	04.04.2016	10.04.2016
05	Modification tableau page 13 selon CER-PR-011 & définition de l'ingénierie END (page 14)	V. BONNIVARD 	T. INGOUF 	15.01.2018	15.01.2018
06	Mise à jour du code de déontologie employeur	V. CORDOBA 	T. INGOUF 	19.02.2018	21.02.2018
07	Ajouts tableau de synthèse crédit de points et fiche traitement des données personnelles	V. CORDOBA 	T. INGOUF 	11.06.2020	30.06.2020
08	Modification tableau page 12 + rajout Ajout procédure de recours QUAL PR-005	V. JOSSERAND 	T. INGOUF 	12.07.2021	19.07.2021
09	Mise à jour du code de déontologie employeur + lien fiche comptable en ligne	V. JOSSERAND 	T. INGOUF 	24.01.2022	14.02.2022
10	Mise à jour suite évolution de l'ISO9712	V. JOSSERAND 	T. INGOUF 	07.12.2023	01.01.2024
11	Modification attestation d'acuité visuelle, codes de déontologies « employeur et candidat »	V. JOSSERAND 	T. INGOUF 	12.04.2024	17.04.2024

Méthode d'essai	UT Ultrasons	ET Courants de Foucault	MT Magnétoscopie	PT Ressuage	RT Radiographie
Niveau 3					

(Établir un dossier pour chaque méthode)

Société : ..... N° SIREN : .....

Usine : ..... SIRET : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de naissance : .....

Toute pièce manquante ou incomplète au dossier entraînera la non prise en compte de la candidature. Le dossier complet doit arriver au Responsable administratif du secteur produit au moins 1 mois avant la date de fin de validité de la certification pour que la candidature puisse être prise en compte.

Il devra être accompagné de la fiche comptable dûment complétée (accessible sur le site de la COFREND) : [https://www.cofrend.com/icms/prd\\_726223/fr/fiches-comptables?cid=prd\\_726223](https://www.cofrend.com/icms/prd_726223/fr/fiches-comptables?cid=prd_726223)

Un dossier arrivant après ce délai ne pourrait pas être pris en compte immédiatement pouvant entraîner une suspension temporaire de certification jusqu'à approbation du dossier.

Si la demande de recertification est faite plus de 12 mois après l'expiration de la période de validité de l'agent devra passer une unité d'examen de la méthode principale.

En cas de contestation, une procédure de recours (QUAL PR-005) est disponible sur le site internet de la COFREND.

ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR ACTUEL

L'employeur certifie l'exactitude des informations contenues dans le dossier de recertification.

A....., le .....

Visa et cachet de l'employeur

Précédée par la mention "Lu et approuvé"

(Directeur du site ou personne dûment mandatée conformément à une délégation écrite)

**RÉSERVÉ AU RESPONSABLE ADMINISTRATIF DU SECTEUR PRODUIT**

Secteur d'activité : Siderurgie  Tubes et produits connexes  Fonderie

Centre agréé N° ..... Date de réception du dossier au centre agréé : .....

Pièces constituant le dossier	Vérfié par (Vérificateur au centre agréé)	Date de vérification
Attestation d'acuité visuelle		
Fiche candidat		
Attestation(s) de formation		
Fiche d'activités		
Engagement des employeurs d'agents d'essais non destructifs		
Engagement des agents d'essais non destructifs candidats à la certification Cofrend		
1 photo d'identité au format jpeg		
Fiche de traitement des données personnelles		

## ATTESTATION D'ACUITE VISUELLE

« Attestation établie à la demande de l'intéressé et remise en mains propres pour valoir ce que de droit »

Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : .....

Le candidat doit conserver et apporter la preuve documentée d'une vision acceptable conformément aux exigences de la procédure COFREND CER-PR-011 §5.5.2 à 5.5.4.

### La vérification proche doit être vérifiée annuellement conformément aux exigences de la CER PR 011 :

- o La vision proche doit permettre au minimum la lecture du nombre 1 de l'échelle de Jaeger ou de la lettre N en Times Romain 4,5 ou police équivalente à une distance d'au moins 30 cm, avec un œil ou les deux yeux, avec ou sans correction.
- Ou
- o Tumbling E suivant l'ISO 18490.

Date de l'examen de la vision proche : ...../...../.....

- Sans correction de l'acuité visuelle
- Avec correction de l'acuité visuelle

### Le contrôle de la vérification des couleurs doit être inférieur à 5 ans à la date de l'examen.

- o La vision des couleurs et/ou perception des niveaux de gris soient suffisantes pour que l'agent puisse distinguer et différencier les couleurs ou les nuances de gris utilisés dans la (les) méthode(s)/techniques concernées, comme spécifié par l'employeur.

Le contrôle de la vision des couleurs doit soit confirmer que l'agent dispose d'une vision des couleurs acceptable sans restriction, soit indiquer toute limitation dans la perception des couleurs. Lorsqu'il existe une limitation dans la perception des couleurs, l'employeur doit confirmer si cette condition a ou non pour effet des limitations dans les techniques à la méthode ou à l'application.

NOTE : Le test d'Ishihara 24 planches est un exemple de contrôle approprié de la vision des couleurs.

Date du dernier examen de la vision des couleurs : ...../...../.....

- A une vision des couleurs suffisante
- N'a pas une vision des couleurs suffisante

### RESULTAT GLOBAL DE L'EXAMEN VISUEL SELON PROCEDURE COFREND CER-PR-011 :

**Personnel en charge des contrôles de vision : les contrôles de la vision proche, le ou les contrôles de la vision des couleurs et/ou de la perception des niveaux de gris doivent être réalisés par un médecin, une infirmière, un ophtalmologue ou un optométriste agréé, ou par un autre professionnel formé, approuvé et documenté par un agent de niveau 3 agissant pour le compte de l'employeur.**

- Je suis un professionnel de santé
- Je suis certifié(e) niveau 3 agissant pour le compte de l'entreprise
- Je suis formé(e) et approuvé(e) par un niveau 3 (un document l'attestant est disponible sur demande pour toute personne agissant en nom et pour compte du CEA, du CCPM ou de la COFREND).

Nom et fonction du signataire : .....

Fait à ....., le .....

Signature :

Méthode d'essai	UT Ultrasons	ET Courants de Foucault	MT Magnétoscopie	PT Ressuage	RT Radiographie
Niveau 3					

### FICHE CANDIDAT :

Nom : ..... Prénom : .....

**(Merci de joindre une photo au format jpeg à jour)**

Date de naissance : ..... Date de certification initiale : .....

Adresse mail professionnelle : .....

Date de la dernière vérification de l'acuité visuelle (fournir attestation acuité visuelle) : .....

Résultat : **Apte** à exercer des tâches d'essais non destructifs

Avec correction de la vue       Sans correction de la vue

### Attestation de l'employeur actuel

Je soussigné(e) (Nom, prénom et fonction) ....., certifie que ....., a exercé du ...../...../..... à ce jour ses fonctions d'agent d'essai non destructif telles que définies dans son dossier initial de certification sans interruption significative d'activité. Une interruption significative d'activité est définie comme absence ou changement d'activité professionnelle ne permettant pas à l'agent certifié d'exécuter les tâches correspondant à son niveau dans la méthode et le secteur du domaine de certification, pendant une période continue supérieure à un an ou plusieurs périodes dont la durée cumulée est supérieure à deux ans.

Note : les congés légaux ou les périodes de maladie ou de stage de moins de trente jours ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'interruption.

A ....., le .....  
Cachet et Signature de l'employeur

**Le comité se réserve le droit de vérifier la véracité de la teneur de la présente attestation.**

### Attestation de l'employeur précédent (si changement dans les 5 ans)

Je soussigné(e) (Nom, prénom et fonction) ....., certifie que ....., a exercé du ...../...../..... au ...../...../..... ses fonctions d'agent d'essai non destructif telles que définies dans son dossier initial de certification sans interruption significative d'activité. Une interruption significative d'activité est définie comme absence ou changement d'activité professionnelle ne permettant pas à l'agent certifié d'exécuter les tâches correspondant à son niveau dans la méthode et le secteur du domaine de certification, pendant une période continue supérieure à un an ou plusieurs périodes dont la durée cumulée est supérieure à deux ans.

Note : les congés légaux ou les périodes de maladie ou de stage de moins de trente jours ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'interruption.

A ....., le .....  
Cachet et Signature de l'employeur

**Le comité se réserve le droit de vérifier la véracité de la teneur de la présente attestation.**

Méthode d'essai	UT Ultrasons	ET Courants de Foucault	MT Magnétoscopie	PT Ressuage	RT Radiographie
Niveau 3					

**FONCTIONS**

Nom : .....

Prénom : .....

**1) Fonctions assurées depuis la date de certification :****2) Quelles sont vos responsabilités dans le domaine des essais non destructifs (avec fourniture d'un organigramme précisant votre fonction) :****3) Nombre d'heures de contrôle par mois, du service dont le candidat est directement responsable:**

Méthode d'essai	UT Ultrasons	ET Courants de Foucault	MT Magnétoscopie	PT Ressuage	RT Radiographie
Niveau 3					

## FICHE D'ACTIVITÉS

Nom : .....

Prénom : .....

### 1. Activités principales :

- Avez-vous effectué des études de spécifications et rédaction de consigne de contrôle et ou de sécurité ? **si oui, lesquelles ?**
  
- Avez-vous effectué des contrôles de documents techniques END ? **si oui, lesquels ?**
  
- Dans le cadre de vos fonctions, intervenez-vous en usine, sur chantier et chez les fournisseurs ? **si oui, citez vos interventions :**
  
- Dans le cadre de vos fonctions, quels sont les contacts que vous avez eu avec l'extérieur (**client, organismes extérieurs, fournisseur de matériel d'essais non destructifs, etc....**) ?
  
- Citez vos contributions à la mise en place de systèmes de contrôle ou amélioration des moyens ou dispositifs d'essais non destructifs, conséquences éventuelles sur la gamme de fabrication et contrôle :
  
- Participez-vous à la formation des contrôleurs END pour certification ?
  
- Autres méthodes d'essais non destructifs faisant partie de l'activité et niveau de certification éventuel :

**FICHE D'ACTIVITÉS (SUITE)****2. Autres activités dans le domaine des essais non destructifs :**

- Avez-vous eu une participation active à des réunions techniques (**ATS, COFREND ou autres**) ? si oui, lesquelles ?
  
- Avez-vous publié des articles, présenté des conférences ?
  
- Avez-vous participé, **comme formateur**, à des stages de formation extérieurs ? si oui, lesquels ?
  
- Avez-vous suivi des stages de formation ? si oui, lesquels ?
  
- Avez-vous participé à des travaux de normalisation en matière d'essais non destructifs ? si oui, lesquels ?
  
- Avez-vous une activité dans le domaine de la certification (**formation, responsable de centre agréé, correcteur d'examen de certification niveau 3, membre du comité de certification, ...**) ?

Signature du candidat :

**EXEMPLE D'INTERVENTION DE NIVEAU 3  
(en remplir au moins deux)**

Client :

Fourniture :

Période de réalisation :

Nature des travaux :

Méthodes CND employées :

Nature des interventions de l'agent de niveau 3 :



**EXEMPLE D'INTERVENTION DE NIVEAU 3  
(en remplir au moins deux)**

Client :

Fourniture :

Période de réalisation :

Nature des travaux :

Méthodes CND employées :

Nature des interventions de l'agent de niveau 3 :

## SUIVI DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE SUR LES 5 ANNÉES PRÉCÉDENTES

Nota : les différentes heures de contrôle que vous effectuez sont à déclarer en jour/an (1 journée de travail = 7 heures)

Méthodes	Année N-5 (jour/an)	Année N-4 (jour/an)	Année N-3 (jour/an)	Année N-2 (jour/an)	Année N-1 (jour/an)	Cumul sur la période (jour/an)
MAGNETOSCOPIE (MT)						
RADIOGRAPHIE (RT)						
RESSUAGE (PT)						
ULTRASONS (UT)						
COURANTS DE FOUCAULT (ET)						

**POUR PLUS DE DETAILS SUR LES PROCEDURES COFREND, VEUILLEZ VOUS RENDRE SUR LE SITE DE LA COFREND ([www.cofrend.com](http://www.cofrend.com)) ONGLET « CERTIFICATION » POUR CONSULTATION DE CES DOCUMENTS.**

**Interruption significative sur la période de 5 ans**

- Interruption continue supérieure à 1 an  oui  non
- Interruption en plusieurs fois dont la durée cumulée est supérieure à 2 ans  oui  non

**Les congés légaux ou les périodes de maladie ou de stage de moins de 30 jours ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'interruption.**

**FONCTION EXERCÉE + EXPERIENCE INDUSTRIELLE (nombres années dans la méthode concernée) :**

.....

.....

.....

.....

A ....., le .....  
Signature de l'employeur

Méthode d'essai	UT Ultrasons	ET Courants de Foucault	MT Magnétoscopie	PT Ressuage	RT Radiographie
Niveau 3					

## FICHE DE MAINTIEN DES COMPÉTENCES PRATIQUES

**POUR PLUS DE DETAILS SUR LES PROCEDURES COFREND, VEUILLEZ VOUS RENDRE SUR LE SITE DE LA COFREND ([www.cofrend.com](http://www.cofrend.com)) ONGLET « CERTIFICATION » POUR CONSULTATION DE CES DOCUMENTS.**

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Êtes-vous titulaire d'une certification niveau 2 en cours de validité dans la méthode concernée ?**

- Si oui, :

**N° de carte :** .....

- Si non : Conformément à la procédure COFREND CER-PR-011, le candidat à la recertification doit dans les 5 ans précédant la recertification :
  - Soit être niveau 2 en cours de validité.
  - Soit avoir contrôlé de façon satisfaisante (avec une note > ou égale 70% validée par un niveau 3 examinateur) 2 éprouvettes d'examen sans rédaction d'instruction dans un centre d'examen. Un courrier signé par le chef du centre d'examen doit être joint au dossier de candidature.
  - Soit avoir démontré, de manière acceptable par le CCPM, le maintien de ses compétences pratiques dans la méthode. Ceci est réalisé, soit par la fourniture de 2 rapports de contrôle qu'il a effectués (validés par un niveau 3 examinateur), soit en apportant la preuve que le candidat à la recertification a participé en qualité d'examineur à au moins 2 examens pratiques niveau 1 ou 2 dans la méthode considérée.  
Les pièces justificatives doivent être jointes au dossier.

Nom : ..... Prénom : .....

**Tableau de synthèse des points retenus pour une recertification par crédit de points. Le candidat devra fournir toutes les preuves pour confirmer le nombre de points retenus selon le tableau ci-dessous :**

Note <sup>a)</sup> lorsque le terme « ans » ou « année » est indiqué dans le tableau, celui-ci est spécifié comme une **année de certification (depuis la date de dernière certification)**, et non une année civile.

N°	Activités	Années <sup>a)</sup> Points	Points	Points	Points	Points	Points	Cumul des points sur les 5 années	Points accordés par activité	Nombre maximal de points par année d'activité <sup>a)</sup>	Nombre maximal de points sur 5 ans d'activité <sup>a)</sup>	
1	Réalisation des activités END								2/jour	25	95	
2	Suivi (en totalité) d'une formation théorique à la méthode								1/jour	5	15	
3	Suivi (en totalité) d'une formation pratique à la méthode								2/jour	10	25	
4	Dispense d'une formation pratique ou théorique en END dans la méthode considérée								1/jour	15	75	
5	Participation à des activités de recherche dans le domaine des END ou en matière d'ingénierie en END (Annexe 1)								1/semaine	15	60	
<b>TOTAL PARTIE A</b>			<b>(minimum de 50 points et maximum de 70 points)</b>									
6	Participation à un séminaire / article technique dans le domaine de la méthode ou de la technique								1/jour	2	10	
7	Présentation à un séminaire / article technique dans le domaine de la méthode ou de la technique								1/présentation	3	15	
8	Adhésion individuelle en vigueur à une société d'END ou liée aux END								1/adhésion	2	5	
9	Supervision technique et encadrement du personnel END/stagiaire dans la méthode concernée								2/personne encadrée	10	40	
10	Participation ou animation de comités techniques et de normalisation								1/comité	3	15	
11	Exercice d'un rôle technique en matière d'END au sein d'un organisme de certification								2/activité	10	40	
<b>TOTAL PARTIE B</b>			<b>(minimum de 30 points et maximum 50 points)</b>									
<b>TOTAL PARTIES A ET B</b>			<b>100 points minimum pour être admis(e)</b>									

Nom et prénom du tuteur :  
Date :  
Visa

Nom et signature du Responsable administratif du secteur produit :

Méthode d'essai	UT Ultrasons	ET Courants de Foucault	MT Magnétoscopie	PT Ressuage	RT Radiographie
Niveau 3					

Nom : ..... Prénom : .....

## PARTIE A

1. **Réalisation des activités END : joindre les justificatifs** (exemples de rapports END avec les spécifications clients ou normes d'inspection, vérification des conditions opératoires ou de réglage de l'appareillage d'essai, consignation des résultats, évaluation satisfaisante du tuteur). **Tous les documents joints doivent être validés par le tuteur.**
  
2. **Suivi (en totalité) d'une formation théorique à la méthode : joindre attestation(s)**  
 Dates de la formation : .....  
 Durée de la formation : .....  
 Organisme(s) de formation et nom(s) du (des) formateur(s) :  
 .....  
 .....  
 .....
  
3. **Suivi (en totalité) d'une formation pratique à la méthode : joindre attestation(s)**  
 Dates de la formation : .....  
 Durée de la formation : .....  
 Organisme(s) de formation et nom(s) du (des) formateur(s) :  
 .....  
 .....  
 .....
  
4. **Dispense d'une formation pratique ou théorique en END dans la méthode considérée : joindre le justificatif.**
  
5. **Participation à des activités de recherche dans le domaine des END ou en matière d'ingénierie en END (Annexe 1) : joindre les justificatifs.**

## **Annexe 1 (informative) Ingénierie en END**

### **1 Définition**

L'ingénierie en END couvre toutes les activités liées aux END, depuis la conception des appareillages jusqu'à la responsabilité de la préparation, de la mise en œuvre et la vérification de l'END (en fabrication et en service) d'appareillages similaires faisant partie d'installations techniques ou industrielles.

### **2 Liste non exhaustive d'activités couvertes**

Les activités couvertes comprennent :

- a) Au stade de la conception, définition des exigences à prendre en compte et/ou vérification de l'inspectabilité des appareillages durant la fabrication et, si applicable, en service ;
- b) Sélection des techniques d'END à mettre en œuvre en fabrication et/ou en service ;
- c) Comparaison des exigences spécifiques des différents codes et normes ;
- d) Création ou validation des procédures d'END ;
- e) Évaluation technique des fournisseurs END ;
- f) Évaluation de techniques d'END, notamment en matière d'expertise ;
- g) Traitement (évaluation technique) des non-conformités ;
- h) Justification pour les clients et, si applicable, pour les autorités réglementaires de sûreté, des pratiques mises en œuvre ;
- i) Responsabilité d'une installation d'END ;
- j) Coordination et supervision des activités de personnel END ;
- k) Qualification - validation de techniques d'END :
  - a. Définition des informations d'entrée, y compris les objectifs de l'inspection ;
  - b. Définition des maquettes nécessaires pour les essais ouverts et, si nécessaire, pour les essais à l'aveugle ;
  - c. Mise en œuvre des essais pratiques ;
  - d. Préparation de la justification technique, y compris, si nécessaire, les modèles ;
  - e. Préparation ou validation des procédures d'END ;
  - f. Préparation ou validation des dossiers de qualification ;
  - g. Constitution des programmes de contrôle en service pour des installations industrielles, ou définition des règles pour l'établissement de ces programmes.

Méthode d'essai	UT Ultrasons	ET Courants de Foucault	MT Magnétoscopie	PT Ressuage	RT Radiographie
Niveau 3					

Nom : ..... Prénom : .....

### PARTIE B

4. Participation à un séminaire/article technique dans le domaine de la méthode ou de la technique : joindre les justificatifs.
  
5. Présentation à un séminaire/article technique dans le domaine de la méthode ou de la technique : joindre les justificatifs.
  
6. Adhésion individuelle en vigueur à une société d'END ou liée aux END : joindre les justificatifs.
  
7. Supervision technique et encadrement du personnel END/stagiaire dans la méthode concernée : joindre les justificatifs.
  
8. Participation ou animation de comités techniques et de normalisation : joindre les justificatifs.
  
9. Exercice d'un rôle technique en matière d'END au sein d'un organisme de certification : joindre les justificatifs.

#### Décision du Responsable administratif du secteur produit

Dossier acceptable pour la recertification

A ....., le .....

Nom et signature du Responsable administratif du secteur produit :

**Droit d'usage de la certification COFREND – Code de déontologie  
Engagement des employeurs d'agents d'essais non destructifs**

Les employeurs d'agents d'essais non destructifs candidats à la certification COFREND s'engagent, en signant ce document, à respecter les règles suivantes :

**Conduite vis-à-vis des tiers :**

- faire exécuter les opérations de contrôle par des agents d'essai non destructif certifiés selon la norme ISO 9712, lorsque la spécification ou la norme de produit le prévoit ;
- ne pas faire usage abusif de la certification de ses agents par exemple en matière de publicité ;
- ne pas se prévaloir indûment de la certification de leurs agents d'essai non destructif en particulier lorsque la date de validité est périmée.

**Obligations vis-à-vis de la COFREND :**

- connaître et appliquer les règles de qualification et de certification en vigueur ;
- utiliser les agents d'essai non destructif en adéquation avec leurs domaine d'activité, méthode et niveau de compétence ;
- refuser de s'associer à toute action frauduleuse vis-à-vis des règlements de certification ;
- signaler à la COFREND toute conduite évidemment contraire à la déontologie ou faute professionnelle grave de l'agent, ou toute cause de retrait de l'autorisation d'opérer.
- renouveler ou recertifier des agents uniquement lorsque les activités de contrôle réalisées dans le cadre de la certification COFREND sont jugées satisfaisantes. Une activité peut être jugée satisfaisante lorsque, par exemple, il n'y a pas eu de réclamation client remettant en cause les compétences de votre agent.

**Obligations vis-à-vis de leurs agents certifiés :**

- accorder les moyens nécessaires pour l'exécution et l'interprétation des contrôles non destructifs dont leurs agents ont la charge ;
- s'interdire d'exercer toute pression en vue de modifier les résultats des essais ;
- respecter les règles de déontologie, le cas échéant, applicables au personnel affecté à la certification.
- délivrer une attestation d'autorisation d'opérer à l'agent conformément à une procédure documentée interne à l'entreprise

**En cas de départ de la société de l'agent concerné, il est de la responsabilité de l'employeur d'en informer la COFREND.**

**L'employeur reconnaît savoir qu'en cas de manquement à ces règles, la COFREND se réserve le droit d'engager à son encontre toute action en justice qu'elle estime nécessaire.**

***Emargement de l'employeur du candidat à la certification ISO 9712 (Directeur du site ou personne dûment mandatée conformément à une délégation écrite)***

Date	Nom - Prénom - Fonction	Signature et cachet de la société précédés de la mention « lu et approuvé »



**Droit d'usage de la certification COFREND – Code de déontologie  
Engagement des agents d'essais non destructifs candidats à la certification COFREND**

Les candidats à la certification COFREND selon leur niveau de qualification tel que défini dans les normes ISO 9712 certifient l'exactitude du contenu de la présente demande de candidature, et s'engagent à respecter les règles ci-dessous.

**Avant de passer l'examen :**

- Fournir toute information nécessaire à l'évaluation et complétude du dossier ;

**Pendant l'examen :**

- Ne pas prendre part à quelque pratique frauduleuse ;

**Après l'examen :**

- Ne pas divulguer ou conserver de trace écrite des documents ayant servis à l'épreuve d'examen ;

**Quand ils seront certifiés :**

- assurer l'exécution des travaux d'essai avec une rigoureuse intégrité et dans un esprit d'équité vis-à-vis de toutes les personnes concernées : employeurs, employés, clients ou concurrence,
- appliquer ou faire appliquer les règlements en vigueur, les codes, normes ainsi que les documents techniques applicables pour les opérations d'essai dont ils ont la charge,
- appliquer ou faire appliquer les règles de sécurité nécessaires à la méthode d'essai utilisée vis-à-vis des opérateurs ou du public,
- informer l'employeur de toute condition ne leur permettant pas de répondre aux obligations ci-dessus,
- ne communiquer les résultats d'essai qu'à des tiers mandatés par l'employeur,
- considérer comme confidentielles toutes les informations techniques ou autres recueillies à l'occasion d'une mission d'essai,
- connaître et appliquer les règles de qualification et de certification en vigueur,
- refuser de s'associer à toute action frauduleuse vis-à-vis des règles de certification,
- informer la COFREND des éléments qui peuvent affecter sa capacité à continuer à satisfaire aux exigences de la certification notamment en cas de perte de l'acuité visuelle. (Une acuité visuelle insuffisante peut être une condition d'invalidation de la certification),
- se tenir à jour des progrès des méthodes d'essais, participer à leur évolution et informer le personnel dont ils ont la charge de ces évolutions,
- utiliser leur certification uniquement dans le secteur concerné et pour le niveau donné pendant la période de validité définie sur le certificat,
- engager, en liaison avec son employeur, dans les 6 mois précédant la date de fin de validité de sa certification, les démarches en vue du renouvellement ou de la recertification.
- ne faire une réclamation qu'en lien avec le périmètre de la certification octroyée,
- ne pas utiliser sa certification d'une façon qui puisse nuire à la réputation de la COFREND, et ne faire aucune déclaration concernant la certification que la COFREND puisse juger trompeuse ou non autorisée,
- cesser, dès la suspension ou le retrait de sa certification, de faire état de cette certification en faisant référence à la COFREND ou à la certification elle-même,
- ne pas utiliser le certificat de façon trompeuse.

**Le candidat reconnaît savoir qu'en cas de manquement à ces règles, la certification COFREND peut être suspendue ou retirée. De plus, la COFREND se réserve le droit d'engager, à l'encontre du certifié, toute action en justice qu'elle estime nécessaire.**

***Emargement du candidat à la certification selon ISO 9712***

Date	Nom - Prénom	Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

***Emargement de l'employeur du candidat à la certification selon ISO 9712***

Date	Nom - Prénom - Fonction	Signature et cachet de l'entreprise

## TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies dans le dossier de candidature, y compris la photo d'identité sont enregistrées dans un logiciel métier appelé GERICCO, dont le responsable de traitement est la COFREND (64 rue Ampère 75017 PARIS France) en tant qu'organisme certificateur pour les Essais Non Destructifs en France, et ceci à des fins d'obtention et de maintien de la certification COFREND. La base légale du traitement est la norme ISO 9712 : 2022 et l'arrêté ministériel du 30 mars 2017 portant habilitation d'un organisme dans le domaine des équipements sous pression (COFREND).

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : les centres d'examen agréés par la COFREND et la COFREND, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

**Les données sont conservées pendant 50 ans après la date de fin de certification** à la demande du Ministère la Transition Écologique et Solidaire.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également retirer à tout moment votre consentement au traitement de données. Le retrait du consentement de traitement entrainera une perte de certification.

Pour exercer ces droits, ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la COFREND et son délégué à la protection des données, soit par mail : [cofrend@cofrend.com](mailto:cofrend@cofrend.com), ou par téléphone au 00 33 (0)1 44 19 76 18.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Date	Nom et Prénom du candidat	Signature

Méthode d'essai	UT Ultrasons	ET Courants de Foucault	MT Magnétoscopie	PT Ressuage	RT Radiographie
Niveau 3					

Nom : ..... Prénom : .....

**RÉSULTATS DE L'EXAMEN SI LE DOSSIER NE REMPLIT PAS LES EXIGENCES DE RECERTIFICATION OU SI LE CANDIDAT NE SOUHAITE PAS VALIDER UN DOSSIER DE RECERTIFICATION PAR CRÉDIT DE POINTS**

DATE DE L'EXAMEN : .....		Note en %
Unité d'examen	Rubrique B : Connaissances du système de qualification et de certification de la COFREND - <b>Note Nor</b>	
	Rubrique E : examen spécifique – <b>Note Ns</b>	
<b>Note finale N = 0,8 Ns + 0,2 Nor</b>		
<b>PROPOSITION</b> (rayer la mention inutile)		<b>ADMIS(E)</b> <b>AJOURNÉ(E)</b>
Nom et signature du Vice-Président du secteur concerné :		

DATE DE L'EXAMEN (en cas d'un 1 <sup>er</sup> ajournement) : .....		Note en %
Unité d'examen	Rubrique B : Connaissances du système de qualification et de certification de la COFREND - <b>Note Nor</b>	
	Rubrique E : examen spécifique – <b>Note Ns</b>	
<b>Note finale N = 0,8 Ns + 0,2 Nor</b>		
<b>PROPOSITION</b> (rayer la mention inutile)		<b>ADMIS(E)</b> <b>AJOURNÉ(E)</b>
Nom et signature du Vice-Président du secteur concerné :		

DATE DE L'EXAMEN (en cas d'un 2 <sup>nd</sup> ajournement) : .....		Note en %
Unité d'examen	Rubrique B : Connaissances du système de qualification et de certification de la COFREND - <b>Note Nor</b>	
	Rubrique E : examen spécifique – <b>Note Ns</b>	
<b>Note finale N = 0,8 Ns + 0,2 Nor</b>		
<b>PROPOSITION</b> (rayer la mention inutile)		<b>ADMIS(E)</b> <b>ÉLIMINÉ(E)</b>
Nom et signature du Vice-Président du secteur concerné :		